OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SÉNAT.

Lundi, 8 mars 1850.
5 heures du soir.

Présent : l'hon. J. B. Plauche, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat,

Et MM. Adams, Beebe, Boudousquié, Bryce, Butler, Cade, Chambliss, Clark, Cole, Dannoy, Dorsey, Drew, Dufour, Duncan, Gardère, Gaudet, Haralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill.

M. Boudousquié présente le substitut suivant à la première section de l'acte pour indemniser et protéger les propriétaires des terres maintenant inondées à la pointe du Bonnet Carré.

Section 1re—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale—Que la somme de quinze mille piastres soit et demeure par le présent allouée des fonds des améliorations intérieures se trouvant maintenant dans le Trésor, afin d'aider à la construction de la Levée à la crevasse de la pointe du Bonnet Carré, et que la dite somme soit payée par le Trésorier sur mandat de l'Auditeur des Comptes Publics, en faveur du bureau des Commissaires nommés comme il sera prescrit ci après dans la seconde section du présent acte.

M. Boudousquié demande l'appel nominal sur l'adoption de la section qui précède.

Le résultat est comme suit :

L'hon. J. G. Bryce, occupant le fauteuil.

MM. Adams, Beebe, Boudousquié, Clark, Cole, Dorsey, Dufour, Gardère, Gaudet, Ray, Ricker, Sigur et Van Wickle votent pour son adoption—13 oui.

Et MM. Butler, Cade, Chambliss, Drew, Haralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Richardson, Swayze, Tatman et Waddill votent contre la section—13 non.

Les votes étant également divisés, M. Bryce, président *pro. tem* donne son vote contre l'adoption de la dite section.

En conséquence, la dite section est rejetée.

Sur motion de M. Swayze, l'acte est déposé sur le bureau.

M. Salomon, Greffier-assistant de la Chambre, informe le Sénat du concours de la Chambre avec amendements aux actes suivants, émanant du Sénat :

"Acte pour réglementer le bureau de l'avocat-général;"

Et acte pour remplir les vacances qui peuvent survenir dans la place d'archivistes.

Il demande en outre la signature du Président du Sénat aux actes suivants, émanant de la Chambre et enrôlés :

"Acte pour pourvoir à la liquidation à la dette générale et aux dettes respectives des municipalités de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour établir un capitaine de port dans la ville de la Lafayette."

"Résolution autorisant le Gouverneur à canceler et à annuller le cautionnement fourni par P. E. D. Lavaudais, ancien Trésorier de l'Etat.

Il informe en outre le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé les actes et les résolutions qui suivent, émanant du Sénat et enrôlés :

Acte pour venir au secours de Julien Baptiste Mu[illegible], de la paroisse des Avoyelles.

Acte relatif à la ville de la Nouvelle-Ibérie.

Résolution relative au rôle des taxes de la paroisse de Bienville.

Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs au maire et aux administrateurs de la ville de Donaldsonville.

Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les embarras qui obstruent la navigation du chenal inférieur de la Fausse Rivière.

Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de faire certaines améliorations au Bayou Bœuf.

Acte pour venir au secours de Justin Quéré, de la paroisse d'Orléans.

Résolution ordonnant l'amélioration de la navigation de la Rivière Rouge.

Acte pour venir au secours de Rice et de Clark.

Acte pour venir au secours d'Armand C. Vallet, de la paroisse de Lafayette.

Acte pour venir au secours d'Isaac M. Hooper.

Acte pour venir au secours de R. W. Doughty, de la paroisse des Avoyelles.

Et acte pour venir au secours de H. H. Bankstone.

Le Président signe ces actes et ces résolutions, et

M. Cade va les soumettre à l'approbation et à la signature du Gouverneur.

Sur motion de M. Sigur, le Sénat donne son concours aux amendements de la Chambre à un Acte pour consulter le peuple de la ville de la Nouvelle Orléans, touchant la réunion des trois municipalités de la dite ville en une seule Corporation, à un

Acte pour retarder l'élection des fonctionnaires municipaux de la Nouvelle-Orléans, du premier lundi d'avril 1850, au troisième lundi du même mois; et à un

Acte pour pourvoir au gouvernement et à l'administration des affaires de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le cas où les trois municipalités de la dite ville seront réunies en une seule Corporation.

M. Sigur présente aussi la résolution suivante qui est lue et adoptée :

M. Gardère rapporte comme étant correctement enrôlés les actes et les résolutions qui suivent, émanant du Sénat :

Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de faire certaines améliorations et certaines réparations sur le bayou Lafourche.

Acte pour autoriser W. M. Prescott et ses co-propriétaires, leurs héritiers et ayant droit, à construire un pont sur le bayou Courtableau.

Acte pour autoriser G. J. Jones à construire un chemin à barrières et en planches de la rive Ouest du Bayou Dorcheat à Shreveport.

Acte pour autoriser l'ingénieur de l'Etat à construire un chemin de Monroe au Mississipi.

Acte pour renouveler les pensions des vétérans de 1814-1815 y dénommés.

Acte pour venir au secours de Harry Kane.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin à ornières de Jefferson et du lac Pontchartrain à emprunter une certaine somme d'argent sur ses bons.

Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de changer la direction d'un chemin public de Morganza au bayou Waxsaha dans la paroisse de St-Landry.

Résolution priant nos Sénateurs et nos Représentants au Congrès d'obtenir l'établissement d'une voie de prompte communication avec la mer Pacifique.

Résolution enjoignant au bibliothécaire de l'Etat de fournir certains livres, sur l'ordre du greffier de la cour de district de la paroisse de Claiborne.

Et acte pour pourvoir à l'entretien de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

M. Gardère rapporte aussi comme correctement enrôlés les actes et les résolutions qui suivent, émanant de la Chambre.

Acte pour accorder le droit de passage pour la construction d'un chemin à ornières de la Nouvelle-Orléans à la ville de Jackson.

Acte pour venir au secours de G. R. Travis.

Acte pour venir au secours de James Setton.

Acte relatif aux sûretés de G. W. Tackington, ancien shérif de la paroisse de Madison et de F. de Win, ancien shérif de la paroisse de Plaquemines.

Acte pour amender un acte intitulé :

"Acte pour incorporer l'institut de la Louisiane pour l'instruction de la jeunesse" approuvé le 12 mars 1847.

Acte pour venir au secours de S. Mitand.

Acte relatif à la corporation, à la police et au gouvernement de la ville de Shreveport.

Acte pour venir au secours d'Auguste Thierry et de Jeanne Cler, son épouse légitime, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour venir au secours de John Perkins.

Acte pour venir au secours de Charles S. Brown.

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les embarras qui obstruent la navigation de la rivière Calcasieu.

Acte pour venir au secours d'Oliver P. Carr.

Acte concernant les jurés dans la paroisse d'Orléans.

Acte pour venir au secours de Villeneuve Blanchard, ex-shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge.

Acte pour autoriser Henry Mitoff et Catherine Maas, son épouse, de la paroisse de Jefferson, à adopter Helena Walter, orpheline.

Résolution pour faire enlever les embarras du Bayou Fuselier, dans la paroisse de St-Landry.

Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat d'améliorer la navigation du Bayou Grand Caillou et du Bayou Lacarpe.

Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat d'inspecter le Bayou Bodeau depuis Bellevue jusqu'au bac d'O'Donnell.

Et acte pour continuer la fixation du chef-lieu de paroisse dans la paroisse de Jackson.

Le président signe ces actes et ces résolutions et le secrétaire-assistant va en informer la Chambre.

Il va aussi demander la signature de l'Orateur de la Chambre aux actes et aux résolutions qui ont été ci-dessus cités, émanant du Sénat et enrôlés.

Il va aussi demander le concours de la Chambre à un acte pour régler l'admission et la profession des médecins, des pharmaciens et des sages-femmes dans le district oriental de la Louisiane.

[illegible] va informer la Chambre du concours du Sénat à la Résolution qui dispense des traducteurs.

Il va outre soumettre à la Chambre la résolution priant la Chambre de renvoyer au Sénat l'acte qu'il l'amende, l'acte relatif à la Nouvelle-Orléans.

M. J. J. Gutierez, messager spécial du Gouverneur, délivre plusieurs messages écrits du Gouverneur.

Il informe en outre le Sénat que le Gouverneur a approuvé et signé les actes et résolutions qui suivent :

Acte pour venir au secours des corporations de la paroisse de Jefferson.

Acte pour venir au secours de John H. Cunningham.

Acte autorisant Cornelius Carter f. c. l. et ses enfants à demeurer dans l'Etat.

Acte pour venir au secours de Charles Jeanson et de Joseph Jeanson, de la paroisse de St-Landry, vétérans de 1814 et 1815.

Acte pour venir au secours de Jérôme Galligan, surintendant des écoles publiques dans la paroisse des Avoyelles.

Acte supplémentaire à un acte intitulé : Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour de District dans le 13me district judiciaire, approuvé le 8 février 1850.

Acte pour suppléer à la perte des archives et des registres publics, et consumés dans l'incendie de la maison de Cour dans la paroisse de Claiborne.

Acte pour autoriser Martha C. Smith à tenir un bac sur le Bayou Dorcheat dans la paroisse de Claiborne.

Acte pour venir au secours de D. Stillman.

Acte pour venir au secours de C. Chaplin.

Acte pour allouer une rémunération à J. W. Hanby pour services rendus par lui dans sa profession.

[illegible] ordonnant le recouvrement de certaines [illegible] paroisse de Natchitoches, de Catahoula [illegible] Rapides, en vue de former une [illegible]

[illegible] venir au secours de Jean Baptiste [illegible]

[illegible] venir au secours de Benjamin [illegible]

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire enlever les embarras qui obstruent le bayou [illegible] dans la paroisse de St Martin.

Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat d'améliorer le bayou Rouge, à partir du bayou Des Glaises jusqu'à son point de jonction avec le Bayou Courtableau dans la paroisse de St Landry;

Et résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat d'achever la route qui mène du bayou Grosse Tête au débarcadère de Duval, et les ponts de la dite route.

M. Layet, greffier de la Chambre, informe le Sénat que la Chambre consent à l'amendement du Sénat à un :

Acte pour retarder l'élection des fonctionnaires municipaux de la Nile-Orleans, du premier lundi d'avril 1850 au troisième lundi du même mois.

ORDRE SPÉCIAL DU JOUR.

Le Sénat prend en considération, à sa seconde lecture :

Un acte pour protéger les villes de la Nouvelle-Orléans, de Lafayette et de Freeport, de l'inondation.

La première, la seconde, la troisième et la quatrième section du substitut au dit acte, présenté par le comité spécial auquel il a été référé, sont amendées et adoptées avec les amendements.

M. Bryce présente le substitut suivant à la 5me section du dit acte.

M. Van Wickle fait la motion d'amender la dite section, d'ajouter à la fin de l'amendement de M. Clark : "Et les autorités de la ville rendront à l'Etat le même nombre de nègres qu'il leur en aura été remis par le commissaire autorisé à en faire l'achat.

Sur motion de M. Sigur, cet amendement est ajourné indéfiniment.

M. Dorsey présente le substitut suivant à la sec ion présentée par M. Bryce :

"Que la somme de quarante mille piastres est par le présent allouée, des fonds destinés aux améliorations intérieures, afin de construire les dites levées, et le trésorier de l'Etat est par le présent autorisé à payer la dite somme aux dits commissaires, sur mandat de l'Auditeur des comptes publics.

M. Ricker fait la motion d'amender le substitut de M. Dorsey en y ajoutant à la fin : "le deux tiers de la dite somme pour la levée d'en bas, et l'autre tiers pour la levée d'en haut."

M. Bryce fait la motion d'ajourner indéfiniment le substitut de M. Dorsey et l'amendement de M. Ricker.

M. Dorsey demande l'appel nominal sur cette motion.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Chambliss, Cole, Dannoy, Dorsey, Drew, Hereford, Peck, Phillips, Richardson, Sigur, Swayze, Tatman et Waddill votent en faveur de la motion—16 oui.

MM. Adams, Clark, Dorsey, Dufour, Duncan, Gardère, Ray, Ricker et Van Wickle, votent dans la négative,—9 non.

En conséquence la dite motion prévaut, et ledit substitut et ledit amendement sont ajournés.

M. Bryce fait la motion d'adopter son substitut et demande l'appel nominal sur la dite motion.

L'honorable J. B. Plauché occupant le fauteuil :

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Chambliss, Cole, Dannoy, Drew, Dufour, Gardère, Hereford, Peck, Phillips, Richardson, Ricker, Sigur, Swayze, Tatman et Waddill, votent pour son adoption,—19 oui.

Et MM. Adams, Clark, Dorsey, Duncan, Ray et Van Wickle, votent contre le substitut, —6 non.

En conséquence ledit substitut est adopté.

Le reste de l'acte est amendé et adopté avec les amendements.

Sur motion, le Sénat siège à huis-clos pour s'occuper des affaires de l'exécutif.

Les portes étant réouvertes :

Sur motion de M. Cole, un acte pour pourvoir à l'achèvement du Canal de Barataria et de Lafourche, est mis à l'ordre spécial du jour pour le lendemain immédiatement après que le Sénat aura agi sur l'acte pour protéger la Nouvelle Orléans, Lafayette et Freeport, contre l'inondation.

Sur motion de M. Ray, le Sénat donne son concours aux amendements de la Chambre à un acte pour remplir les vacances qui peuvent survenir dans la place d'archiviste.

M. Sigur obtient la permission de présenter sans avis préalable, un acte pour payer le travail personnel fait par H. P. Gore, pour transporter à Baton-Rouge la bibliothèque d'Etat, lequel est lu pour la première fois.

Sur motion, après dispense des règles, ledit acte subit sa seconde lecture, et est référé au comité des réclamations.

Sur motion, le Sénat s'ajourne au lendemain, à 9 heures du matin.

BUREAU DE L'EXECUTIF,
Baton-Rouge, 2 mars 1850.

ATTENDU que J. B. Dunn, collecteur des taxes d'Etat du 2e District représentatif de la Nile-Orléans s'est adressé à moi pour le cancellement des bons suivants :

1o—Un bon de la somme de $10,000, souscrit par lui le 20 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat pour le 2e district représentatif de la Nile-Orléans, endossé par Louis Bonnemer, sécurité.

2o—Un bon de la somme de $10,000, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 2e District représentatif de la Nile-Orléans et endossé par Jean Bozant, sécurité.

3o—Un bon de la somme de $7,500, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 2me District représentatif de la Nile-Orléans et endossé par Jean Baptiste Jeannin, sécurité.

4o—Un bon de la somme de $7,000, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 2e District représentatif de la Nouvelle-Orléans et endossé par W. C. C. Claiborne, sécurité.

5o—Un bon de la somme de $7,000, souscrit par lui le 11 février 1848 comme collecteur des taxes d'Etat du 2e District représentatif de la Nouvelle-Orléans et endossé par George N. Rogers, sécurité.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de donner sous quatre-vingt dix jours au bureau du Secrétaire d'Etat par écrit, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient point cancellés et annullés.

Donné sous mon nom et le sceau de l'Etat, ce 25 mars 1850 et la soixante quatorzième année de l'Indépendance.

Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER.
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
4 av

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, telles que Ugarte, Cabarga, [illegible], Figaro, Sevillana, Palma, Dos Hermanos, Cazadores, Sol, Lirio de Oro, Colon, &c. en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr., 15av 34, rue Gravier, No 34

SAUCISSONS POUR LA CALIFORNIE—6,000 livres saucissons imitation de Lyon, arrangés dans des petites caisses de ferblanc, de manière à pouvoir être transportés facilement dans l'intérieur et à vendre par J. & J. TARDOS, 15 avril 31, Vieille Levée.

NAVIRE P. [illegible] de Bordeaux—5 demi pipes Cognac, 15 quarts, 100 barils, United Proprietors, La Rochelle, 30 quarts de Laurent & Dupont. THOMAS PINET & Co, 9av 122, rue Royale.

SUCRE de la Havane—540 caisses jaune, blanc et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 16av 34, rue de la Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—134 caisses brun et jaune, en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 16av 34, rue Vieille Levée.

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 16av 34, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—600 paniers, marques Ducal Grape, Natchez et l'Allemand, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 16av 34, Vieille Levée.

CENDRES DE SODA—50 barriques; 20 do huile de Palmas-Christy; 10,000 boisseaux craie à plâtrer, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 16av 98, Magasins, 11, Magasins Rouges

GENIEVRE DE HOLLANDE—25 pipes, marque de la Cie, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 16av 34, Vieille Levée.

TERRE A FEU—200 barils américaine, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins, et 17av 11, Magasins Rouges

BRIQUES A FEU—100,000 anglaises; 40,000 écossaises; 20,000 américaines, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 16av 98, Magasins, et 11, Magasins Rouges

PLATRE—1,500 barils calcine, Wotherspoon & Crotone, Kings, Newark & Rosendall, en débarquement et en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 16av 98, Magasins, et 11, Magasins Rouges

CIMENT—4000 barils Newark et Rosendale; 1000 do Nelson et Brown; 1000 do diverses marques; 100 do Romain, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 16av 98, Magasins, et 11, Magasins Rouges

CHAUX DE THOMASTON—4000 barils, en débarquement et en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 16av 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 16av 31, Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE—Fin vert, en magasin et à vendre par J N RICULFI & Co, 16avril 17, rue de la Commune

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, telles que Figaro, Tres Marias, Pontundad, Palma Celebrada, etc, en magasin et à vendre par J N RICULFI & CO, 16avril 17, rue de la Commune

PICADURA—3 barils de 1re qualité, à vendre par D. BORNIO Jr., 34, rue Gravier.

BOUTEILLES—100 paniers en débarquement de la barque Orbita et en magasin, à vendre par J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée

VIN MUSCAT—100 caisses première qualité en débarquement de la barque Orbita et à vendre par J F BERCIER & Co, 1avril 54, Vieille Levée,

SAVON DE CASTILLE—100 caisses en débarquement de la barque Orbita, à vendre par 1avril J F BERCIER & Co. 54, Vieille Levée,

VIN DE MARSEILLE—50 barriques, en débarquement de la barque Orbita, à vendre par 1avril J F BERCIER & Co. 54, Vieille Levée

AMANDES—50 caisses amandes douces et 30 caisses amandes amères, sans coques, à vendre par J F BERCIER & Co, 1avril 54, Vieille Levée.

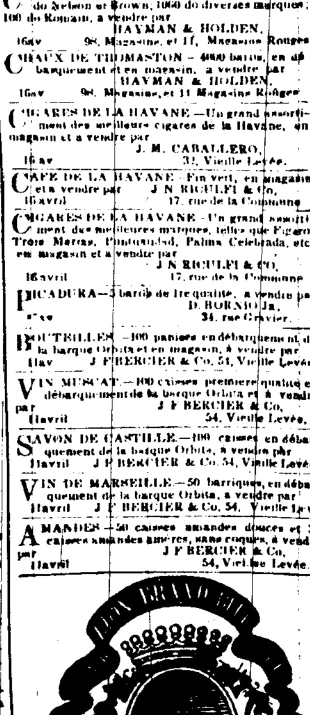

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES soussignés, seuls importateurs aux Etats-Unis de la marque favorite de LION COURONNÉ, CORDON BLEU, de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir un envoi [illegible]

[illegible] G. VAUDRY & Co.

Pour commissaire liquidateur des dettes de la ville.
V. BENIT.

Pour [illegible] de la [illegible]
PIERRE [illegible] L. W. ZACHARIE.

Contrôleur [illegible] Recorder.

MM. les Editeurs de l'Abeille, [illegible] P. S. WAFFIER comme candidat pour l'office de [illegible] district. Election sur laquelle le [illegible] Il sera supporté sans distinction de parti, par LE PEUPLE.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer HENRY DENIS Jr, comme candidat à la place de 2me avocat de District. L'élection, le 22 avril prochain.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANTS.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN est candidat à la place de second avocat de district.
L'élection aura lieu le 22 courant, par les votans des trois Municipalités, sans distinction de parti.

Pour recorder de la Première Municipalité.

MM les Editeurs,
Veuillez annoncer M. JOSEPH GENOIS, le digne et populaire recorder de la Première Municipalité, comme candidat à la même place, pour les élections qui doivent avoir lieu le 22 courant.
TOUS LES VOTANTS DE LA 1RE MUNICIPALITÉ.

MM. les Editeurs, veuillez annoncer comme candidat à la place de Recorder de la 1re Municipalité, W. M. FLEMING. Il sera supporté par le peuple.

Candidat pour Voyer, 1re Municipalité.
L. SURGI.

Veuillez annoncer LOUIS H. PILIE comme candidat à la place de Voyer, de la 1re Municipalité.
LE PEUPLE

Pour Contrôleur de la Première Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer O. DE BUYS, député-contrôleur actuel, comme candidat à la place de contrôleur de la Première Municipalité.

Pour Trésorier de la Première Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer J. A. DUREL, Trésorier actuel, comme candidat à la même place, aux élections du 22 avril.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. LOUIS SERE comme candidat à la place de Trésorier de la Municipalité No 1, à l'élection qui aura lieu le 22 avril 1850.

Pour Wharfinger de la 1re Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer ARMAND DEJAN, le titulaire actuel, comme candidat à la place de Wharfinger de la 1re Municipalité, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 avril 1850.

Veuillez annoncer le capitaine JOHN M. SCOTT, comme candidat à la place de Wharfinger de la 1re Municipalité aux élections prochaines.
Ses nombreux amis

Veuillez annoncer M. THEODORE BRAINS, excellent Commissaire actuel du sixième district, comme candidat à la place de Wharfinger de la Première Municipalité, à l'élection prochaine. Vous obligerez,
Ses nombreux amis.

JOHN DUPEIRE, le plus ancien capitaine de navire de la Nile-Orléans, est candidat à la place de wharfinger de la 1re Municipalité.
Election 22 avril

Nous sommes autorisés à dire que LUCIUS C. DUNCAN, Alderman actuel du 1er District de la 1re Municipalité, remplira les mêmes fonctions cette année, s'il est choisi par le peuple aux élections d'avril.
20 mars

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer J. P. JOHNSON, comme candidat à la place d'Alderman du 3me district de la Troisième Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOSEPH LANATA, comme candidat pour la réélection d'Alderman, pour le troisième district de la 1re municipalité, à l'élection du 22 avril courant.

Nous sommes autorisés à annoncer M. L. F. MAXENT, comme candidat à la place d'Alderman du troisième district, Première Municipalité, aux prochaines élections.

Nous sommes autorisés à annoncer le capitaine JOHN YOUENES, l'actuel et vigilant titulaire, comme candidat pour capitaine de la garde à l'élection du 22 avril courant.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FREDERICK PREVOST, comme candidat à la place de wharfinger de la 1re municipalité.

Veuillez annoncer M. EMILE RABOUIN comme candidat à la place de Wharfinger, 1re Municipalité.
PLUSIEURS VOTANS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. FERNANDE MENDOZA comme candidat à la place de Wharfinger de la Municipalité No Un, à l'élection qui aura lieu le 22 avril 1850.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer comme candidats pour la place d'aldermen du premier ward de la Première Municipalité, les citoyens suivants :
MM. R. H. McALPIN,
RICHARD HAGAN.
Ils seront soutenus par
TOUS LES VOTANTS DU PREMIER WARD

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. HENRY J. LYND, comme candidat à la place d'Alderman du 1er District de la 1re Municipalité.
PLUSIEURS VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 2me district, 1re municipalité.
PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES

Pour Alderman du 4me District,
M. J. F. BERCIER ayant consenti à se laisser annoncer pour le poste de Représentant du 4me district, nous vous prions de le faire. Nous espérons que tous les propriétaires du district se souviendront de ses services, car il va de leur intérêt. Ses nombreux amis seront aux polls et veilleront à ce que les fraudes de l'élection de dernière élection ne se renouvellent.
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer MM. J. L. FABRE & PAULIN BLANC comme candidats à la place d'Aldermen du District de la 1re Municipalité. Ils seront supportés par le peuple.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer GEORGE CLARK, Alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la réélection à la même place.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. H. F. WIESE, comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité.
PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité.
QUELQUES VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. A. BONNEVAL, comme candidat à la place d'alderman du Sixième District de la Première Municipalité.

Veuillez annoncer M. A. DERBES comme candidat à la place d'Alderman du 6me district, 1re municipalité, et qu'il sera soutenu par ses
NOMBREUX AMIS

Messieurs—Annoncez M. E. GIQUEL, comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat Alderman pour le 1er district de la 3me Municipalité.
Plusieurs électeurs.

EAU DE VIE—5 demi pipes Castillon aune 1815
10 quarts pipes Castillon jeune 1815;
15 huitièmes do do 1815;
8 demi do do 1825;
16 quarts do do 1825;
20 huitièmes do do 1825;
18 quarts pipes celebrated brandy wine 1815;
18 do do Otard, Dupuy & Co, 1842 et 1844;
17 do do Brequit, Tricoche & Co, 1842 et 1844
1 demi do Jas Hennessy & Co, coloré, en magasin et entrepôt de la douane, à vendre par A. CARRIERE,
24 mars 25, rue de la Vieille-Levée

A LOUER—Le second étage du café "Crescent Coffee-House," et celui de la bâtisse limitrophe du "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres.

Aussi : Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au dessus du café "Duty Coffee-House." Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.

S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Duty Coffee-House.
19 fev

MAISONS A LOUER.

Deux maisons en briques à deux étages, convenables pour familles, situées rue de la Victoire, entre les rues des Champs Elysées et de Marigny. Ces maisons viennent d'être restaurées et mises à neuf, elles sont pourvues de citernes et de l'hydrant des water works et offrent toutes les commodités désirables. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & CO,
26 mars 22, rue St-Louis

MAISON A LOUER—Une maison en briques à trois étages, avec de vastes dépendances dans la cour, située rue Marigny, entre la rue de la Levée et la rue de la Victoire. Cette maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des waterworks, elle est très commode pour une grande famille ou une pension bourgeoise.

Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co,
26 mars 22 rue St-Louis

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues [illegible] Esplanade, comprenant quatre grandes [illegible] et cabinets. Aussi : le rez de chaussée [illegible] disposé pour une boutique de [illegible] ou résidence. Il y a huit chambres [illegible] une cuisine en briques à deux étages, [illegible] une bonne citerne, [illegible] entrées sur les deux rues. S'adresser à [illegible] MARTIN [illegible] DERICK, Chemin du [illegible] la rue des Remparts.
23 fev

MAISON [illegible] BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situé rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à J. P. KIRWIN, 233, rue Julia.

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à A. TRUDEAU.
12 jan

A LOUER

DEUX maisons neuves à étage, à l'encoignure Ouest des rues Bienville et Derbigny. S'adresser à L. A. GUILLEMAIN, rue du Cirque No 200, près du Bassin neuf
15 mars—1m

A vendre à l'amiable ou à l'encan.

UNE MAISON EN BOIS à deux étages, située au No 140, rue des Grands Hommes mesurant 31 pieds de face par 120 de profondeur.

La dite maison se compose de 4 chambres, une cuisine à deux étages, cour pavée, 2 citernes, puits, latrine, etc., et un atelier de charpentier, disposé pour 10 ouvriers. S'adresser à JOACHIM OPENWEYER, 136, Rue des Grands Hommes
19 mars

DÉPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK,
No 300, Rue du Cirque
No 118, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN, Agent
18 mai—1m

EN débarquement du navire Pilgrim, de Bordeaux :
20 caisses de 12 bouteilles vin premier grand cru
Grand Larose, bouteilles gravées en argent.
[illegible]

Maison de Commission à Paris.

LE soussigné a l'honneur d'informer leurs amis et commerçants en général, que leur maison à Paris se chargera à l'avenir des achats en [illegible] qui tout autre [illegible] dans les affaires [illegible] les honneurs [illegible] les ventes [illegible] Paris [illegible] à des [illegible]

H. DE GOER & RUFFLARD
20, Petites Ecuries, Paris.
21, Magasins, N. O. 15av

Californie—California.

LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités, telles que poteaux, chevrons, barques et planches, bois de plancher embouvetés et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux.

DE POUILLY & GAGNET,
Vieux Bassin ou au moulin Promenade Carondelet.
6av

COGNAC—50 1/2 1/4 Alexandre de Montezun fine champagne 1840;
34 1/2 80 1/4 A. de Moudore 1840;
10 1/4 J. J. Durand fine champagne 1844;
5 1/2 10 1/4 do do 1845;
5 1/2 10 1/4 do do 1847;
4 1/2 9 1/4 Jean Louis supérieur vieux cognac 1811;
10 1/2 40 1/4 A. L. Bleville;
10 1/2 60 1/4 John Durand & Co, La Rochelle;
5 1/2 10 1/4 J. J. Durand;
4 1/4 J. J. Durand 1840;
5 1/2 10 1/4 J. Tassony & fils;
25 1/2 65 1/4 J. Esnid;
Dans les magasins de la douane, et à vendre par J. & J. TARDOS,
1 avril 31, Vieille Levée.

IMPERIALES et MANTAS.—
50 balles coton écru 4/4 Cheppee D.
50 do do do do Pakota A.
20 do do do do Milledgeville,
40 do do do do Impériales Anglais.
Ainsi qu'un grand assortiment général de toiles et mousselines de toutes couleurs pour le marché Mexicain, venant d'arriver, à vendre par
8avril McDOWELL & PECK, 96, Gravier.

COTONNADES fantaisie et log cabin.—Reçues par le brick Thos. Walter, de Philadelphie :
20 caisses cotonnades log cabin,
5 do do Retgold, à raies,
5 do do Bristol, do.,
5 do do Florentine do, à vendre par McDOWELL & PECK,
8avril 96, Gravier.

Marchandises mexicaines à la Douane.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes convenables pour le marché mexicain et ayant droit au drawback,
16 caisses indiennes anglaises 9/8,
10 do linons do 9/8,
[illegible] pièces rubans d'Espagne, couleurs assorties,
50 douz. cravates do noires et couleur.
1 caisse bas de soie do blancs,
4 caisses soie à coudre, 2 balles drap noir.
DE FOREST & CO.,
8 av 20 rue de la Douane.

Graines fraîches de Jardinage—Pieds de Dalias.

LES planteurs, marchands et autres, trouveront chez le soussigné des graines de toute espèce, qui seront préparées et délivrées dans le plus bref délai. On peut acheter par douzaines, centaines ou mille paquets. Les boites contenant un assortiment complet se vendent de 10 à 50 piastres. Les jardiniers ou les planteurs trouveront également des boites de $3, 4, 5, 10 à 20 piastres chaque.

Graines à fleur en paquets contenant vingt variétés.

Les jardiniers trouveront à se pourvoir par livres ou boisseaux, à des prix modérés.

Les graines de jardinage sont expédiées par D. Maupay, Philadelphie, et sont garanties.

D. MAUPAY,
27fev 95, rue du Camp, près Poydras

Débarqué du navire Oswego, venant de New York, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants :
Assortiment complet de bocaux barils, acides et autres articles à l'usage des teinturiers,
Idem idem pour le daguerréotype,
Idem idem d'instruments de chirurgie, de dentiste, de bandages, suspensoires, speculums, sondes et bougies, etc. etc.
Idem idem pour poser les ventouses.
Collodion, nouvelle composition tirée du coton et bien supérieure à une foule de choses connues pour guérir les petites coupures ou blessures,
Vermifuge canadien de Winer,
Idem de Fahnestock,
Salsepareille de S. P. Townsend,
Idem de Jacob Townsend,
Idem de Sands en bouteilles et fioles,
Idem de Carpenter,
Mixture tonique et fébrifuge de Rowand, Phœnix bitters de Moffat, etc., etc.
A. A. PEYCHAUD,
16 mars 109, rue Royale.

A VENDRE, par les soussignés—50 barriques vin rouge St Julien; 20 do St Estephe; 10 do do Margaux; 10 do do Haut Brion; 10 do do Ch Lafitte; 20 do Cas Saboty; 50 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac; 300 caisses vin rouge St-Julien et St. Estephe; 250 do vin blanc Sauterne et Barsac; 50 do vin rouge Chateau Lafitte, 50 do do Leoville; 25 do do Col Destournel; 25 do do St Emilion; 25 do do Branne Mouton; 25 do do Gruau Larose; 25 do do Margaux; 50 paniers vin de champagne; 100 paniers gougnolet, 50 do huile d'olive, 100 barils vinaigre, 50 caisses Lafresnaye, J. Exchaux et P. F. Equem; 75 quarts et barils cognac fine preuve Th. Moulin; 100 barils absynthe Sauvageol, Bronston et Co., 20 caisses anisette, marasquin, curaçao et Dantzick; 20 balles bouchons diverses qualités, &c. &c. à vendre par V & E MAIGNAN, 85 et 87, St Louis.
4v4

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana, Mary et Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Alleghany, du Nord, et W. V. Kend, de Liverpool :
5 caisses cotonnade;
10 do casimirs noir et façonné;
3 do et 2 balles drap noir et façonné.
4 do satinet bleu et noir;
4 do et 2 balles couvertures;
7 do alpaca façonné et noir;
20 do d'indiennes imprimées;
7 balles flanelle rouge et blanche;
2 caisses do [illegible];
2 balles [illegible];
10 do [illegible];
10 do [illegible];
2 do [illegible];
2 do bas de coton en couleurs 5/4 et 10/4
1 do do [illegible]
Et un grand assortiment de chemises de peau et chaussons en laine et coton, gants, cravates, articles pour modistes, fils de soie, et boutons, cotons en boîtes, dentelles de laine, &c. à vendre par L. HAAS
30 mars 47, rue de Chartres

Magasin de Musique et d'instruments de musique en [illegible]

T. E. BENOIT, rue Conti, près de Chartres en face de la Banque [illegible], offre son grand assortiment d'instruments et de musique à des prix réduits qui ne doivent rien à désirer à l'acheteur pour le bon marché.

Guitares de $12 à $40.
Violons de $1 25 à $12.

Flûtes, Clarinettes, Flageolets, instruments en cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instruments à des prix très bas.

La monture de cordes de guitare 5 40 c.
do de violon 25 c.

Musique classique et moderne,

40 pour cent de remise sur les prix marqués.

MM. les marchands de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont ils auront besoin dans cet article.
17 dec

EN magasin et à vendre—25 caisses pruneaux secs de différentes grandeurs.
200 1/2 boîtes sardines à l'huile de A. Gillet & Co.
300 1/4 do do do do
400 1/4 do do do do
100 paniers huile d'olive, 24 onces, J. Plagniol.
Par B. TALAMON,
18av 182—186. Royale

VINS rouge et blanc, en magasin et à vendre—
25 barriques Chateau St Corbian, 1841.
10 barriques Vertheuil Médoc, 1841.
20 do St Julien do 1841.
6 do Grand vin Léoville, 1841.
50 barils vin blanc Haut Sauterne
600 caisses vin rouge, différentes qualités.
Par B. TALAMON,
18av 182—186, Royale

EN débarquement du navire, Orbita de Marseille—
50 barriques vin rouge Belgasse.
70 caisses olives anellaut.
20 do câpres capottes.
20 do cornichons à l'estragon.
10 do anchois au sel.
10 do saumons assortis.
100 paniers huile d'olive, 24 onces James Plagniol.
50 caisses eau de fleurs d'oranger, à vendre par B. TALAMON,
3 av 182, 186, rue Royale.

EAU DE VIE en magasin et à vendre—
3/4 et 4/4 pipes Hy Sutton 1840 Cognac 1re p.
50 1/4 do do 1831 do do
10 1/4 do J. B. Clere 1831 do do
18 1/4 do Mittellon 1835 do co
10 1/4 do J. J. Dupuy 1840 do do
Par B. TALAMON,
3av 182, 186, rue Royale.

Vin Blanc en Demi-barriques.

50 1/2 barriques vin blanc Ht Sauterne vieux
50 do do Ht Barsac, do
25 do do Sauterne ordinaire
25 do do Barsac, do
A vendre par DUBUCH FRERES,
15 fev 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

Vin Rouge en Demi-barriques.

20 demi barriques vin rouge Chateau-Margaux, (vieux, de 30 gallons chaque,
20 do do Haut-Talence do,
20 do do St-Julien Médoc do
20 do do St Estèphe, do, d
A vendre par DUBUCH FRERES,

Vin Rouge en Barriques.

100 barriques vin rouge vieux St Julien Médoc
30 do do do Haut Talence,
10 do do do Chateau Lafitte
10 do do do Chat. Margaux
30 do do do St-Estèphe Méd
10 do do ordinaire Montferrand
A vendre par DUBUCH FRERES,
15 fev 77, St. Louis, entre Royale et Bourbon.

EN débarquement du navire Pilgrim, de Bordeaux et à vendre par les soussignés :
50 barriques vin rouge St Estèphe;
20 do do St-Julien, pour familles;
50 demi do vin blanc haut Sauterne;
300 caisses vin rouge St-Julien;
200 do do St-Estèphe;
12 balles bouchons fins;
12 caisses sardines en grandes boites;
20 do do demi do;
6 do do quarts do.
FERROS FRERES,
8 avril enc Royale et Dumaine

OUVERTURE ET VENTE AU GRAND BAZAR de marchandises de printemps, en gros et en détail,
25 caisses toile d'Irlande pour chemises;
10 do platilles toute largeur;
5 do toile à drap de 6 à 12/4;
10 do coutil pour fil;
50 do jaconnat anglais imprimé;
2 do tissu Ste-Mary;
2 do batiste d'Ecosse;
10 do indiennes de printemps;
9000 douz. mouchoirs batiste;
300 do écharpes assorties en couleurs;
10,000 do fil en bobines, blanc et couleur;
2 caisses drap d'été, qualité supérieure;
10 do alpaca; 3 do linge de table;
10 do bas blancs;
9000 pièces brin fil pour moustiquaires;
3000 do coton p. moustiq. 8/4 et 9/4. 1re qualité;
6 caisses mousseline à rideaux, brodée et broché;
6 do barège fantaisie; 6 do courtepointes;
8 do cotonnade française;
4 do gingha pur fil.
Un magnifique assortiment de parfumeries, porcelaine et différents articles de nouveauté, par P. F. COMBE & CO,
17jv 65, rue de Chartres, enc. Bienville

VINS FINS EN BARRIQUES—
4 barriques veuve Mernan, premier vin Médoc 1844,
14 do Trinquoy, Lalande;
36 do Millon, Pauillac. 1844;
17 do Cantenac Vve Bachelot 1846;
19 do St-Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
26 mars 25 Vieille Levée

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, en n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le montant en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
Encoignure St-Philippe et Remparts
15 mars

CAFE DE LA HAVANE—400 sacs de 1re qualité, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr., rue Gravier, No 34
15av

CHANGE sur Bordeaux et payable dans Paris, à vendre par A. CARRIERE, 25, rue de la Vieille-Levée

---

QUARTIER GÉNÉRAL
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 8 avril 1850

[illegible] No 3.—Les corps d'infanterie [illegible] de la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en [illegible] Dimanche 5 de mai, à 8 heures du matin sur la Place d'Armes, pour une [illegible] d'inspection. Les commandants des compagnies remettront à l'Inspecteur de Brigade major un contrôle exact des hommes présents sous les armes.

La Compagnie des Cannoniers d'Orléans, capitaine Léon Queyrouse, se rendra une demi heure avant l'heure prescrite sur la place pour former la grille et garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
D. AUGUSTIN, Brigadier Général.
10 av G. CATHMAN, Aide de-Camp.

CHEMISES, CRAVATES, GANTS, &c

LAGAY & LECANU

36 rue de Chartres.
Successeurs de L. E. Sauvestre & Co.

OFFRENT à vendre à très bon marché les marchandises suivantes reçues par les navires Médiator, Hero et steamship Ohio, de New-York :
100 douz. chemises devant toile, plis nouveaux,
50 do chemises couleur, extra bon teint,
20 do chemises bleues rayées,
50 do chemises peau, coton écru et blanc,
90 do do do coton croisé,
100 do do do coton blanc et écru gaze,
50 do do do mérinos gaze et Calédonia,
10 do do do extra do et gommer,
10 do do do soie unies et rayées,
55 do caleçons croisés, unis et fil à lacets,
45 do cravates batiste, coutil et jaconat,
150 pièces foulards nouveaux croisés, Polka, Coralie et Spitfields,
45 douz. mouchoirs batiste, brodures couleur,
300 do chaussettes coton écru, bon marché,
100 do do extra silk cheked,
120 do do anglaises extra sole, coton écru et blanc et rayées,
25 do [illegible] fil blanc et écru,
50 do bretelles françaises et américaines nouv,
30 do gants soie et fil, extra, etc.
LAGAY & LECANU,
17 av 36, rue de Chartres.

J. ETERNOD & Cie

Nos 8 & 10, RUE CONTI,

Magasin de Marchandises Sèches pour Planteurs et Marchands de la Campagne.

GRAND assortiment de marchandises américaines, anglaises, françaises et suisses, telle que cotons écrus et blancs, cotonnades, indiennes, mousselines laine, jaconats et articles de fantaisie.

Chapeaux Panama, Paille d'Italie, Latanier et Campêche, pour nègres d'habitations.

[illegible]

VINS de Bordeaux rouge et blanc en barriques et demi barriques, Cognac en pipes, demi pipes et quarts de pipes, des meilleures marques, kirsch et absinthe Suisses, vin du Rhin, &c.

BILLARDS.

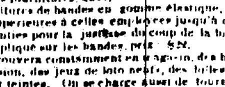

Grande réduction de prix :

BILLARDS neufs, en acajou massif, avec toutes les fournitures, $300.

Garnitures de bandes en gomme élastique, patentées, supérieures à celles employées jusqu'à ce jour et garanties pour la justesse du coup de la bille, le tout appliqué sur les bandes, prix $28.

On trouvera constamment en magasin, des billards d'occasion, des jeux de loto neufs, des billes tournées et teintes. On se charge aussi de tourner différents ouvrages, tels que boules en Gayac pour jeux de ten pin alleys, &c.
19av B. ANTOGNINI.

46—Conti—46.

RICHARD,

FABRICANT DE BILLARDS,

Successeur de B. Antognini.

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de même de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard plus de bonnes bandes élastiques en caoutchouc en [illegible], au choix de ses clients, répondant de la solidité et de la régularité de son ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fourneaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des clients et à différents prix de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine.
30 nov

PIANOS.

A VENDRE une grande quantité d'excellents et magnifiques pianos droits, carrés, à queues, à 6 octaves et 7 octaves, d'Erard, Pleyel et autres facteurs. Tous les pianos sont construits avec les cadres en fer, la plus parfaite [illegible]. Pianos de seconde main comme neufs [illegible] à un prix extrêmement bas. La maison Alloyon devant recevoir des [illegible] pianos, vendra à des prix [illegible] jusqu'à la quarte [illegible].

Location, accord et réparations.

La fabrique est dirigée par ALLOYON PERE.
9 av—1m 44, rue Conti

Maison Rouge,

Entre les deux Marchés

Jos. N. Robert & Co.

Successeurs de Paul Aldige & Co.

VIENNENT de recevoir par les navires St Louis, Creole, Vicksburg et Commonwealth un grand assortiment de marchandises [illegible] des prix très modérés [illegible]

JOS. N. ROBERT & Co.

F. ALEXANDER [illegible]

DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez

DEAU DEVEAU—En débarquement du navire Jersey [illegible]
DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35 rue Natchez

NATTES—100 [illegible] No 1, 20 rouleaux [illegible] à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez
17 av

CHANGE sur Paris [illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis
17 avril

CHANGE sur Bordeaux, vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée.
17 av

HUILE D'AMANDES en boîtes de fer-blanc, à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 28 Commune
17av

VIN DE XERES en fûts, qualité supérieure, à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 28, rue Commune
17av

BOUCHONS pour toute forme de bouteilles—Un grand assortiment, à vendre par FCO PUIG Y PUIG, 28, rue Commune
17av

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE de la Vuelta de Abajo, à vendre par FCO. PUIG Y PUIG, 28, rue Commune
17av

CIGARRES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées toujours en magasin, et à vendre par FCO, PUIG Y PUIG, 28, rue Commune
17av

CIGARES de la Havane—143,200 en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par B. VALLS, 37 rue de la Commune
17av

CIGARETTES—8 balles en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune
17 avril

AMANDES à coque douce—20 sacs, à vendre par B. VALLS, 37 Commune
17 av

SUCRE DE LA HAVANE—180 caisses brun et jaune, en magasin et à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune
17 av

RIZ de la Caroline—30 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune
17 av

CACAO de Guayaquil et de Para—40 sacs, à vendre par B. VALLS, 37, Commune
17 av

VINS D'ESPAGNE—50 barils à vendre par B. VALLS, 37, Commune
17 av

PIERRES A FILTRER—75 à vendre par B. VALLS, 37, Commune
17 av

GRAINES pour oiseaux 10 sacs, à vendre par B. VALLS, 37, Commune
16 av

CHARBON pulvérisé pour distillateur—6 boucauts à vendre par B. VALLS, 37, Commune.
17av

IMPORTATION par le navire Trenton, venant directement de La Rochelle :

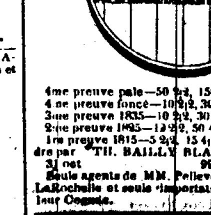

4me preuve pale—50 1/2, 150 4/4, 300 8/8 pipes.
4 ne preuve foncé—10 1/2, 30 4/4 pipes.
3me preuve 1835—10 1/2, 30 4/4 pipes.
2me preuve 1825—12 1/2, 50 4/4, 100 8/8 pipes.
1re preuve 1815—5 2/2, 15 4/4, 30 8/8 pipes, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
31 oct 99, rue de la Douane

Seuls agents de MM. Pellevoisin Ainé & Co, de LaRochelle et seuls importateurs en cette ville de leur Cognac.

[illegible]

[illegible] Pierre 80, entre [illegible] Bourbon, au premier, [illegible] Eau de Cologne [illegible]

VIN ROUGE ET BLANC—150 barriques St-Emilion, 70 do Seigneur de Seignac; 40 do Chateau Laujac; 10 do Chateau Lafitte, 60 do Château Laujac; 10 do Cantenac Médoc; 120 barils Haut Sauterne; 1700 caisses St-Julien; 5 caisses Branne Mouton; Gruau Larose, Haut Brion; Chateau Lafitte; 12 Ko Epine; Chateau [illegible]

300 caisses Haut-Sauterne, bon ordinaire, [illegible]
A vendre par O. VALETON & Co,
[illegible] 66, rue Tchoupitoulas

Salsepareille de Bull.

EN quarts de bouteille et d'une force six fois supérieure à la plus pure Salsepareille de Honduras, et n'ayant aucune autre préparation semblable faite en Amérique.

Prix $1 la bouteille ou six bouteilles pour $5.

Il a été reconnu [illegible] que la Salsepareille [illegible] le meilleur remède [illegible] pour toutes les maladies [illegible] impuretés du sang [illegible] l'usage du mercure [illegible] Nous affirmons avec confiance, que l'extrait de Salsepareille de John Bull, est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force égale, et préparé d'après les principes stricts de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours soumise à l'épreuve des agents chimiques avant d'être concentrée, afin d'acquérir la certitude de sa valeur.

La Salsepareille de Bull contient également des extraits de plusieurs autres plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte l'*agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.*

CETTE MÉDECINE EST EMPLOYÉE SELON LA FORMULE, GUÉRIT INFAILLIBLEMENT LES MALADIES SUIVANTES :

Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau, Erysipèle, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amygdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côté et d'épaules, débilité générale, assoupissement, Jaunisse, Constipation, mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phthisie, Irrégularités chez les femmes, abattement d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'Eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le *Ohio State Journal* s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale. Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

Lisez ensuite et vous serez convaincu que la SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE ! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la Salsepareille de Bull.

Louisville, 31 mai 1849

Mr. John Bull, Monsieur,—J'ai long-temps souffert d'une forte douleur du foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé les succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit : elles apprendront par là ce qu'elles ont encore à espérer.

M. J. Bull. Monsieur,—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes; et je désespérai de ma guérison lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Voici plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme.
ISHAM BRIGGS.
Union Town,—Union Co. Ky.—12 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques, telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une modification dans le fluide du corps. Je pense que cette composition est préférable à tout ce qui a été offert en vente jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne reconnaissent sa vertu en apprenant quelles sont les substances qui la composent.
W. T. PRENTISS, M. D.
Lewisport, Ky, Dec. 4, 1847.

[illegible]

AVIS AUX FEMMES.

[illegible]

BEAUTÉ ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

[illegible]

NOUVEAUX TÉMOIGNAGES.

[illegible]

JAS. M. MOORE

[illegible]

L. P. YANDELL, M. D.

[illegible]

[illegible] M. D. Médecin résident, [illegible] de l'hôpital de la Marine

Salsepareille de Bull—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité générale et les symptômes scrofuleux avec succès. Dans le même temps nous avons employé deux bouteilles de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payées $2 40 et nous en avons éprouvé du mal au lieu du bien que nous en attendions.

Ce remède est d'un usage ordinaire dans l'Ouest, régularise les affaires, et rend la vigueur de la jeunesse à ceux qui souffrent ou sont gravement affectés par la maladie. Les attestations en viennent de toutes parts, de personnes loyales et d'une grande autorité, déclarant, dans les termes les plus flatteurs que c'est le meilleur de tous les remèdes de la nature.

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, St. Quatrième rue, à Louisville Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne.
J. WRIGHT & CO.,
151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, à leur magasin de remèdes patentés, 151, rue de Chartres—Gros et détail.
16mars—1an

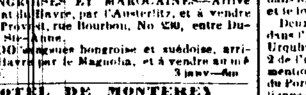

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Sœurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, No 36, et Casacalvo No 9, aux prix les plus modérés.
5 sept J. P. SOUBIRAN

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Austerlitz, et à vendre chez M. Provost, rue Bourbon, No 230, entre Dumaine et Ste-Anne.

10,000 sangsues hongroise et suédoise, arrivées du Havre par le Magnolia, et à vendre au même dépôt.
3 janv—6m

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE.)

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.
20 janv

TEXAS.

Castro's Colonie.

DEN Emigranten, welche von dem Unterzeichne ten unter einem Contract zwischen ihm und der Republik Texas, in Texas eingefuehrt wurden, wird hierdurch mitgetheilt, dass in Gemaessheit eines Actes der Legislatur vom—Januar d. J. jede Familie und jeder unverheirathete Mann zu Patenten fuer die Quantitaet Land berechtigt sind, die in dem Europa zu diesem Ende getroffenen und unterzeichneten Vertrage bestimmt wurde.

Um das Nähere wende man sich in portofreien Briefen an den Unterzeichneten in Castroville, Medina county.
H. CASTRO. 13fev—3m

[illegible] CASTRO AU TEXAS.

[illegible] conduits au Texas par le soussigné, d'après un contrat passé entre lui et la République du Texas, sont prévenus que d'après un acte de la Législature, sous date du mois de janvier 1850 chaque famille ou chaque personne a droit à la patente pour la quantité de terres stipulée dans le contrat signé et délivré en Europe à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné à Castroville, comté de Medina.

Les lettres devront être affranchies.
H. CASTRO.
11 fev—3m

Batiste imprimée pour robes.

LES soussignés ouvrent aujourd'hui une caisse de robes, batiste très fine imprimée, dessins entièrement nouveaux. Chaque robe est de douze yards et une seule de chaque dessin.

AUSSI :

50 douzaines gants de peaux couleur et blancs, de qualité supérieure,
[illegible] jaconats dessins nouveaux, de Dolphus.
[illegible] brodés riches.
[illegible] brillants, couleurs vives.
[illegible] indiennes printanières.
[illegible] de soie de toutes nuances.
[illegible] nouveaux deux et trois couleurs.
[illegible] brodées en robes de 12 yardes.
[illegible] batiste damassée, nouveauté.
[illegible] de printemps, en mousseline brodée, [illegible] et dentelle, etc, etc,
P & E REILLY,
Encoignure Royale et Canal

EN débarquement du navire Pelgrim, venant de Bordeaux, le soussigné offre à vendre :
[illegible]
DOMINIQUE LANATA,
9 et 11, rue Jefferson.

VENTES A L'ENCAN.

Magasin et maison sur le Bayou Tchefuncte, à Madisonville.

Vente sans réserve.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

SAMEDI, 4 mai 1850, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, sans réserve, la propriété suivante, située dans la ville de Madisonville

Un certain lot de terre situé, encoignure des rues St Joseph et Water, face au bayou; ledit lot mesurant 42 pieds de face sur 330 pieds de profondeur et face à la rue St Joseph. Les améliorations consistent en une maison à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée, cuisines, glacière, écuries, etc, etc, sur le derrière.

Cette propriété est l'une des meilleures situations de la ville

Conditions—$300 comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec hypothèque sur la propriété, et six pour cent d'intérêt du jour de la vente, l'échéance, et huit pour cent par an, en cas de non paiement à l'échéance.

Les billets seront divisés en coupons au gré des vendeurs.

Acte de vente devant H. B. Cenas, notaire public aux frais de l'acquéreur. 20 avril

Terrains de grande valeur sur la rue de la Douane, faubourg Tremé.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No 54.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 25 courant, à midi, à la Bourse St-Louis,

Deux beaux terrains situés dans le faubourg Tremé dans l'ilet renfermé par les rues Douane, Canal, Franklin et Tremé, contigus et mesurant chacun 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 114 pieds en tre lignes parallèles.

Ces terrains sont bien remblayés, entourés, les banquettes faites et payées ainsi que le pavage.

Conditions :—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 av

Grande maison neuve à deux étages à Biloxi,

PAR N. VIGNIÉ.

JEUDI, 25 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

Un lot de terre situé à Biloxi, entre les rues Nixon et Kyan et mesurant 38 pieds de face à la rue Jefferson, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble la belle maison neuve, à deux étages, contenant huit chambres, galerie, cuisine, etc Voir le plan à la Bourse. 20 av

Vente de succession.

PAR J. A. BEARD.

Succession L. G. Hilgsberg.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Second District Judiciaire, siégeant en la paroisse St Bernard, lequel ordre est daté du 19 mars 1850, il sera vendu par le soussigné à l'Arcade de Banks, le 24 avril 1850, à midi, les propriétés suivantes, situées dans la 2me Municipalité de la Nouvelle-Orléans, savoir :

Un lot de terre situé près du Nouveau Bassin, rue St Pierre, dans l'ilet compris entre les rues Julie, St Jean, Girod et St Pierre, désigné sous le No 6, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, député-voyer le 9 janvier 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, notaire; ledit lot mesurant 28 pieds de face à la rue St Pierre, sur 129 pieds 6 pouces 5 lignes du côté de la rue Julie, et 129 pieds 6 pouces du côté de la rue Girod.

Un lot de terre situé à la jonction des rues Cypress et Hevia, désigné sous le No 2 de l'ilet 14, sur un plan dressé le 9 janvier 1845 par ledit L. H. Pilié, et déposé en l'étude dudit Chiapella; ledit lot mesurant 105 pieds 3 pouces sur la rue Cypress, 16 pieds 5 pouces 3 lignes sur la rue Hevia, 17 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la jonction desdites rues Cypress et Hevia, et 32 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du lot adjacent lot et le lot ci-après décrit formant l'ilet renfermé par les rues Cypress, Hevia et Prieur.

Un lot de terre adjacent le précédent dans le fond, désigné sous le No 1, et mesurant 130 pieds sur la rue Cypress; 130 pieds 2 pouces 6 lignes sur la rue Hevia, 44 pieds 2 pouces sur la rue Prieur, et 32 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond qui lui est commune avec le lot ci-dessus, dernièrement décrit.

Sept lots de terre faisant face au nouveau Canal et situés dans l'ilet renfermé par les rues Julie, Tonti, Rochebave et la jonction des rues Poydras et Cypress, les dits lots étant désignés sous les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le 3 février 1850, lequel plan sera déposé à l'Arcade de Banks avant la vente, les dits lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et 6 mesurent chacun 29 pieds et le dit lot No 7 mesurant 30 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Julie, et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues Julie et Rochebave.

Quatre lots de terre situés dans le même ilet, désignés sous les Nos 8, 9, 10, 11, mesurant les lots Nos 8, 9 et 10 chacun 31 pieds 2 pouces, et le lot No 11 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Rochebave, et les dits lots 8, 9 et 10 ayant 127 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 11 ayant 127 pieds 8 pouces 2 lignes [illegible]

[illegible]

J. A. BEARD, encanteur.

22 mars—22, 29, 5, 12, 19, 24

Vente de succession

PAR P. E. TRICOU, Encanteur.

Succession de L. G. Hilgsberg.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Second District Judiciaire, siégeant en la paroisse St Bernard, lequel ordre est daté du 19 mars 1850, il sera vendu par le soussigné, à la Bourse St Louis, le 25 avril 1850, à midi, les propriétés suivantes situées dans les Première et Troisième Municipalités de la Nouvelle-Orléans, savoir :

Première Municipalité :

Un lot de terre situé dans l'ilet compris entre les rues d'Orléans, St Pierre, Galvez et Miro, désigné sous le No 6 de l'ilet 27, sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 14 décembre 1834, et déposé en l'étude de Jules Mossy ; le dit lot traversant l'ilet et mesurant 30 pieds sur chacune des rues d'Orléans et St-Pierre, et 114 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur; la banquette est faite et payée. Le terrain est remblayé et entouré

Troisième Municipalité.

Un lot de terre situé dans l'ilet renfermé par les rues Moreau, du Port, St-Ferdinand et Victoire, désigné sous le No 5 de l'ilet No 2, sur un plan dressé par Jh. Pilié, le 9 février 1835, et déposé aux archives de Feux de Armas ; le dit lot mesurant 29 pieds 2 ; pouces de face à la rue Moreau, sur 93 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur du côté de la rue St-Ferdinand, et 93 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur du côté de la rue du Port et 29 pieds 2 pouces de face à la rue de la Victoire; la banquette et le pavage sont payés et le lot est remblayé et entouré.

Deux lots de terre situés dans le district Dannoy, dans l'ilet renfermé par les rues du Port, Moralès, Urquhart et St Ferdinand, désigné sous les Nos 1 et 2 de l'ilet 15, sur le plan ci-dessus dernièrement mentionné; le No 1 formant l'encoignure des rues du Port et Moralès, et mesurant 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Moralès, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue du Port; le No 2 adjoignant et mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue Morales, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Huit lots de terre situés dans le même district Dannoy dans l'ilet renfermé par les rues du Port, Urquhart, Girod et St-Ferdinand désignés sous les Nos 6, 7, 15, 16, 17, 21, 22 et 23 de l'ilet 16, sur un plan dressé par Depouilly, architecte, le 20 août 1836 et annexé à un acte de vente passé par devant Th. Seghers, le 22 septembre 1836; les lots 6 et 7 mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Urquhart, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 15 étant un lot d'encoignure et mesurant 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Girod, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue St Ferdinand; les lots 16, 17, 21 et 22 mesurant chacun 29 pieds 2 pouces sur la rue Girod et 100 pieds de profondeur; le No 23 étant aussi un lot d'encoignure et mesurant 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Girod et 100 pieds de profondeur et de face à la rue du Port.

Neuf lots de terre situés au faubourg Washington dans l'ilet renfermé par les rues de la Presse, St-Ferdinand, Morales et Urquhart, désignés sous les Nos 5, 7, 8, 9, 10 11, 12, 13, 14, de l'ilet No 12 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 18 janvier 1845 et déposé en l'étude de J. Mossy ; le No 5 mesurant 24 pieds de face à la rue Morales, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue de la Presse; les lots 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 faisant face à la Papeterie et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue de la Presse, sur 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le No 14 formant l'encoignure de la rue Urquhart; les dits 9 lots aboutissant tous à une allée qui s'ouvre sur les rues de la Presse et Urquhart, et dont l'usage est commun aux dits lots et à d'autres voisins.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, les acquéreurs fournissant des billets à leur ordre et par eux endossés, portant en cas de non-paiement intérêt à huit pour cent par an de l'échéance, assurés par hypothèque avec la clause de non aliénation sur la propriété vendue; les acquéreurs se mettant en possession à leurs frais; le notaire devant qui les actes de vente seront passés sera désigné à la vente.

P. E. TRICOU Encanteur.

22 mars—1pa 22, 29, 5, 12, 19, 25.

Semoule ou Farina.

A l'usage des familles, hôtels, restaurants et bateaux à vapeur.

Cet ingrédient infiniment supérieur au riz, tapioca etc., connu depuis des siècles en France, en Italie et en Allemagne où l'on en fait une consommation générale, devient très économique dans les ménages pour l'usage journalier des soupes; également délicieux à en préparer certains mets. D'un bon goût, il fortifie l'estomac, convient aux malades et convalescents, à vendre par J F BERCIER, 54, Vieille Levée.
8av

[illegible] CIGARES [illegible]

VENTES DE Cr. [illegible]

Un beau terrain à Mandeville.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu aujourd'hui à midi, à la Bourse St Louis

Un terrain à Mandeville, situé sur l'emplacement de l'Hôtel Davis, face à la rue Gérard, portant le No 18, mesurant 60 pieds de face sur 250 de profondeur, ensemble avec la propriété nouvellement bâtie par M. Gubert

Conditions—comptant. 9av

Palefrenier et cocher.

PAR N. VIGNIÉ.

SAMEDI, 20 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

Le nègre SAM, âgé d'environ 42 ans, bon palefrenier, cocher et charretier.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant E. Barnett, notaire public. 20av

Succession de Daniel et Suzanne Eitel.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 8 mars 1850, il sera vendu en vente publique, samedi 20 avril 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cté, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites.

Une portion de terre dans cette paroisse et située sur le Chemin de Gentilly, désignée par le No 19, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 4 mai 1854, et annexé à un acte passé par devant H. Pedesclaux, alors notaire public; le dit lot mesure un pied français, un arpent et six pieds plus ou moins de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de onze arpents neuf toises et cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 12 et environ 12 arpents, trois toises, deux pieds et huit pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du juge Martin. Ensemble la [illegible] en briques à un étage, cuisine en bois, écurie, une fabrique servant à faire du savon, y compris tous les instruments et ustensiles y appartenant, ainsi que toutes les améliorations qui se trouvent sur la dite portion de terre.

Quatre lots de terre situés sur la Grande Route St Jean, désignés par les Nos 12, 13, 14, et 15 conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 12 septembre 1823, et déposé en l'étude de C. Pollock, alors notaire; les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la Grande Route St-Jean sur une profondeur de 100 pieds; ensemble les droits, titres et privilèges qui y appartiennent.

Conditions : Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets garantis par hypothèque sur les dites propriétés.

Les actes de vente par devant John Craig, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la vente. 16 avril—3

Groceries, Provisions, Liqueurs,

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI, samedi 20 avril, à 10 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins,

15 barriques jambons de premier choix, 5 do jambons de mouton, 120 sacs café Havane et 7e do de Rio, 15 demi-caisses thé Young Hyson, 50 douzaines seaux peints, 10 douz. seaux de savanes, 100 douzaines balais, brandy, genièvre, whiskey, vin rouge, vin Madère, Malaga et de Porto, tabac, cigares, sucre, savon, chandelles, amidon, macaroni, vermicelle, vinaigre, etc., etc. 20av—1

Propriété à la Baie-Louis.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI 20 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

Un arpent de terre face à la Baie St Louis sur une profondeur d'environ 25 arpents plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de J. Marchand et de l'autre côté par celle de M. Larieux. Ensemble un magasin tout à fait neuf, mesurant environ 40 pieds sur 16 pieds, et une galerie, &c. 16 avril

Quatre beaux terrains de valeur dans la 1re Municipalité

PAR VALETON & BARNETT.

IL sera vendu samedi, prochain, 20 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Quatre beaux terrains bien entourés et bien remblayés, situés en cette ville dans l'ilet borné par les rues Conti, Treme, Villeré et Robertson, mesurant chacun 30 pieds français de face à la rue Conti, sur une profondeur en ligne parallèle de cent vingt pieds, même mesure française.

Conditions—L'acquéreur assumera la somme de $1450 [illegible] par moi [illegible] l'Association des Citoyens et la balance [illegible]

Actes de vente par Boudousquie, notaire public aux frais de l'acquéreur. 15av

Terre au Texas, sans réserve.

PAR ANTHONY FERNANDEZ,

Bureau rue Toulouse, No 56.

SAMEDI 20 avril, à la Bourse St-Louis, à midi, il sera vendu

[illegible]

PAR J. E. CROZAT.

Bureau, 54, rue Toulouse.

[illegible]

FANNY [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR J. A. BEARD, encanteur.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Vente pour cause de départ

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Bureau rue Toulouse No 59.

JEUDI [illegible]

[illegible]

PAR N. VIGNIÉ.

MARDI [illegible]

Grand terrain, rue Dumaine

[illegible]

Grand terrain amélioré sur la rue de l'Esplanade.

Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Esplanade, D'Orgenoy, Roman et Kerlerec, mesurant 45 pieds 6 pouces de face à la rue Esplanade, sur 180 pieds [illegible] ensemble la maison en bois à deux étages, couverte en ardoises et contenant six chambres à feu, galerie, &c., une grande écurie et toutes les améliorations qui s'y trouvent. Les plans sont maintenant exposés à la Bourse St Louis.

Conditions. Un quart comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés et garantis par hypothèque sur la dite propriété. Les billets porteront intérêt au taux de 5 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à leur échéance. 17 avril

Grande vente de Cigares.

PAR MORPHY & NEVIUS.

LUNDI, 29 avril 1850, à 10 heures, il sera vendu au magasin d'importation de M. B. Valls, 37, rue Commune, pour clore diverses consignations—

800,000 cigares.
12 barils cigarettes
100 arrobes de Picadura.

Tous les articles ci-dessus sont garantis d'importation directe de la Havane par le vendeur.

Conditions—Au-dessous de $200 comptant, au-dessus de $200 quatre vingt dix jours, au-dessus de $1000 quatre mois, au-dessus de $2000 six mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur ou escompte à raison de 10 pour cent par an.

Les quantités et qualités des marques seront exprimées sur les catalogues qui seront prêts la veille de la vente. 16av

Vente pour cause de maladie.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur

Magasin de Cigares au Théâtre d'Orléans.

MERCREDI prochain, 24 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu en bloc, l'établissement du magasin de Cigares, situé rue d'Orléans, près du Théâtre, consistant en Etagères, comptoirs, lampes, &c. Aussi, l'achalandage de l'établissement

Conditions—comptant. 19av

Vente à long crédit de quatre portions de terre—Ensemble les trois maisons en briques à deux étages qui y sont construites, situées dans la paroisse St-Jacques, près du Collège de Jefferson.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

Bureau encoig. Conti et Passage de la Bourse,

JEUDI, 25 avril 1850, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans,

Quatre portions de terre hautes, situées dans la paroisse de St Jacques, sur la rive gauche du fleuve et désignées par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le No 1 mesure deux arpents de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents, ensemble les deux maisons en briques à deux étages, contenant chacune huit chambres à feu, deux cuisines, etc. etc.

Les Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun un arpent de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents, ensemble la belle maison en briques à deux étages, contenant huit pièces, etc., érigée sur le lot No 4. Les dites maisons sont spacieuses et élégamment et solidement construites. Des plans lithographiés seront donnés au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dites propriétés. 18 avril

JULES CARTIER

CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Bourbon No. 37, près l'encoignure Douane,

a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, qu'il est SEUL possesseur de l'ODONTALIS destiné à remplacer l'aurification et le plombage des Dents cariées.

Cette substance nouvellement inventée surpasse tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Elle s'assimile intimement avec l'émail de la dent dans laquelle on la pose, en prend la couleur, le poli et la consistance : ce qui rend impossible de la distinguer d'une voisine restée saine, et ne cause jamais de douleur. Elle est par conséquent, débarrassée de graves inconvénients inhérents aux autres préparations mises en usage qui laissent toujours la dent ou noire ou jaune et quelquefois très douloureuse. Prix très modérés. 24 jan—3m

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente par autorité de justice de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

LUNDI 22 avril 1850, il sera vendu, à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal

Un choix et lots de marchandises sèches de maison consistant en partie de mousselines imprimées nouveau genre, mousselines ginghams barèges, indiennes anglaises dessins nouveaux, étoffes rouges pour rideaux, ombrelles soie, coutil fil à pantalons, jaconats demi deuil, toiles d'Irlande, platilles, bretelles, toiles de lin, soie, mouchoirs madras, mousselines Suisses, brin à moustiquaires, ginga, cotons et lits de coton, listados, [illegible], rubans, robes de mousseline brodées, cotonnades, [illegible], matelas, femmes, étoffes rayées, &c., &c.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 20 avril

Pour cause de départ

Meubles! Meubles!

PAR CHS. MAILLOT,

A. BEAUVAIS, Encanteur.

IL sera vendu mardi 23 du courant, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Orléans et Remparts :

Un bel assortiment de meubles, consistant en bois de lits, chaises, armoires, vaisselles &c. &c.

Conditions Comptant. 20 avril

Vente sans réserve, à cause de départ. Résidence de famille sur la rue de [illegible] dans la Troisième Municipalité.

PAR J. A. BEARD, encanteur.

JEUDI 25 avril 1850, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Louis, sans réserve et à cause de départ du propriétaire pour l'Europe—

La certaine [illegible] de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans [illegible] par l'Esplanade, les rues [illegible] Craps et Grands Hommes, mesurant 47 pieds [illegible] de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. [illegible]

[illegible]

Acte de vente devant T. O. Stark, notaire public aux frais de l'acquéreur. 20av

Pour compte du premier acheteur.

Résidence sur la rue Conti, entre Derbigny et Roman, avec partie sur la façade.

PAR BONNEVAL & BENIT.

IL sera vendu à l'encan, le jeudi 25 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, pour le compte de M. Edmond R. Bouligny qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui a été faite le 13 de ce mois.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, dans l'ilet borné par les rues Conti, Roman, Derbigny et Bienville, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti, sur 100 pieds 3 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison neuve à deux corps de logis séparés et ayant un portail sur la façade, cuisine, citerne et autres améliorations dans la cour, le tout construit depuis trois mois.

[illegible]

Propriétés de campagne très profitables situées sur la rive droite du fleuve au dessus de la ville

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI 25 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis

[illegible] Carrollton, bornée [illegible] par M. N. Dupre, et [illegible]

[illegible]

Pour les Attakapas [illegible]

[illegible]

Paquebot de la malle des [illegible]

[illegible]

Compagnie de Navigation à vapeur du Lac

[illegible]

EUGENE [illegible] & Co

[illegible]

POUR POINTE A LA HACHE [illegible] BAPTISTE.

[illegible]

POUR BALISE [illegible]

[illegible]

Pointe à la Hache [illegible]

[illegible]

POUR NEW-YORK—Ligne de [illegible]

[illegible]

J. W. STANTON & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire américain de première classe [illegible]

[illegible]

CHAS. PALMER, 45 rue du Camp

Pour Brazos St-Yago et Point Isabelle—La goélette C. G. SCULL, [illegible]

CRAMER & CO., 27, Bienville

Pour St-Thomas via St-Pierre, Martinique—Le brick [illegible] partira sous peu pour le [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 99, rue de la Douane

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] OLE ENGLAND, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à H. V. BAXTER, ou à J. P. WHITNEY & CO. [illegible] 79, rue Commune 61, rue du Camp.

POUR BELIZE, HONDURAS.

[illegible] devant partir sous peu [illegible]

J. Y. [illegible]
8 av

A VENDRE.

Le navire fin voilier double et chevillé en cuivre LOUISIANA, amarré au coteau No 7, de 2me municipalité, en très bon ordre et parfaitement approvisionné. S'adresser à A. FOSTER ELLIOT, 114 rue Commune,
20mars

POUR BORDEAUX.

La Barque fine voilière autrichienne GRAZIATA, capitaine Giovanni Battiach, ayant son chargement engagé partira pour le port ci-dessus le 25 courant. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord, ou à A. CARRIERE,
10av 25, Vieille-Levée.

Pour le Havre.—Le navire fin voilier CHARLEMAGNE, capt. Sivat, ayant presque tout son chargement engagé et chargeant partira sous peu pour le port ci-dessus.

Pour fret de 200 balles de coton ou passage s'adresser au capitaine, à bord, ou à H. V. BAXTER, 79, rue Commune,
ou à J. P. WHITNEY,
10avril 61, rue du Camp.

Pour Gênes.—Le brick RAIMONDO [illegible], partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passages, ayant de bonnes conditions, s'adresser à DOMINIQUE LANATA, Nos 9 et 11 Jefferson.

Pour Marseille—La barque fine voilière MANDARIN, capitaine Colley, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu; pour fret s'adresser à H. V. BAXTER,
23 mars 79, rue Commune

VINS EN BARRIQUE—150 barriques St-Emilion; 60 Montferrand; 40 Margaux Médoc; 30 St-Julien Médoc; 28 Haut Talence; à vendre par J. & J. TARDOS,
1 avril 31, Vieille Levée.

VINS DE CHAMPAGNE—300 paniers vin de champagne de première et seconde qualité, à vendre par J. & J. TARDOS,
1 avril 31, Vieille Levée.

VINS EN CAISSES—500 caisses St-Julien, 300 Haut Talence, 1844, 1845, 300 St-Emilion 1844, 1846, 150 Branne Mouton, Léoville, etc. [illegible] à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée